

Questions et réponses

COD22026-10073_Mission d'accompagnement des ministères sectoriels dans la migration vers le Budget programme

Projet « Appui à la Gouvernance Financière et Stratégique », AGSF

1. Travail à distance : pourriez-vous confirmer que les consultants internationaux peuvent réaliser à distance les travaux ne nécessitant pas de présence à Kinshasa ? Un nombre minimal de jours de présence physique est-il exigé, ou la répartition entre présence et travail à distance est-elle librement proposée dans l'offre technique ?

Pour autant que le travail à faire n'exige pas de présence physique, comme le travail de conception et rédaction, l'expert peut effectuer la mission à distance. La pondération des jours à distance et sur place en RDC est à indiquer à l'offre et selon la méthodologie proposée.

2. TVA : il a été indiqué que la TVA relève de la responsabilité du soumissionnaire. Le soumissionnaire étant établi en Belgique et le pouvoir adjudicateur étant Enabel, pourriez-vous préciser si le régime applicable est la TVA belge ou la TVA congolaise ? Pourriez-vous également confirmer que la TVA indiquée séparément sur le formulaire d'offre sera réglée par Enabel en sus du prix hors TVA, et que la comparaison des offres s'effectuera hors TVA ?

A l'offre, le soumissionnaire devra indiquer le montant de la TVA sur base du taux applicable là où il est établi. Le prix de l'offre Hors TVA sera une base de comparaison des offres. Cependant, Enabel ne pourra payer à l'attributaire du marché que le montant Hors TVA.

3. Signatures : le CSC prévoit que tous les documents accompagnant l'offre soient numérotés et revêtus d'une signature manuscrite originale, alors qu'il a été indiqué en séance que seuls les documents administratifs doivent être signés. Pourriez-vous confirmer la règle applicable ?

Les documents qui composent l'offre doivent être signés. Il ne s'agit pas de signer toutes les pages.

4. Si le DUME doit être signé en original par le chef de file, doit-il être signé aussi en original par le partenaire de consortium ou un scan suffit ?

Chaque membre du groupement doit signer le DUME en original.

5. Est-ce que des fonctionnaires de Ministères en poste actuellement (mais qui pourraient être détachés ultérieurement le cas échéant) peuvent être présentés dans l'offre comme experts ?

Observations sur un agent de l'Etat en général

Un agent de l'État peut en principe être proposé comme expert national, à conditions que :

- son statut administratif l'autorise à exercer une activité complémentaire ou de consultance (preuves à donner) ;
- il obtient, si nécessaire, les autorisations de son administration de tutelle ;
- il n'est pas en conflit d'intérêts avec la mission ;
- il ne participe pas aux décisions, validations, contrôles ou réceptions liés au marché.

Observations sur un agent d'une structure bénéficiaire ou impliquée

Mobiliser un agent d'une structure bénéficiaire du projet présente en général un risque élevé de conflit d'intérêts. La même personne pourrait en effet contribuer à la réalisation des prestations et, dans le même temps, en suivre les résultats, les valider ou les utiliser. L'indépendance attendue de l'expert s'en trouve compromise, avec un risque de conflit réel ou apparent.

Observations sur un agent qui ne travaille plus avec une structure bénéficiaire ou impliquée

Recourir à un ancien agent n'est pas interdit. L'appréciation dépend de plusieurs éléments : le temps écoulé depuis la fin de ses fonctions, le niveau de responsabilité occupé, son éventuelle implication dans la préparation ou la conception de la mission, et ses relations actuelles avec l'institution bénéficiaire.

Contrairement aux règles internes de certaines organisations comme Enabel par exemple, il n'existe en général aucune règle universelle imposant un délai de deux ans. Mais lorsqu'un ancien agent a quitté récemment l'institution ou occupait un poste directement lié au domaine concerné, le risque de conflit d'intérêts ou d'avantage concurrentiel mérite un examen attentif.

6. **Au vu des délais nécessaires d'acheminement des DHL (5 à 6 jours), serait-il possible d'avoir une extension d'une semaine de la date de remise des offres ?**

La date de dépôt des offres est reportée au 20/10/2026 à 10h de Kinshasa.

7. **Pour les deux consultants internationaux, les 400 jours doivent-ils être prestés physiquement à Kinshasa, ou une partie des travaux (rédaction, revue des PAP/CDMT, préparation des guides et rapports) peut-elle être réalisée à distance ?**

Possible à distance pour les travaux ne nécessitant pas une présence à Kinshasa et cela doit ressortir clairement dans la méthodologie proposée.

8. **Combien de ministères sectoriels devront concrètement être accompagnés en 2027 et en 2028, et pouvez-vous préciser lesquels ? S'agit-il des 7 ministères pilotes ou d'un groupe élargi ?**

Tous les ministères de la République Démocratique du Congo (44) au total.

9. **Les coûts logistiques des ateliers, conférences de performance, formations et du séminaire final (catering, déplacements/per diem des participants, impressions, matériel) sont-ils pris en charge par Enabel/COREF ou doivent-ils être inclus dans le prix du prestataire ?**

Ces coûts logistiques des ateliers, conférences de performance, formations et du séminaire final (catering, déplacements/per diem des participants, impressions, matériel) seront pris en charge par Enabel.

10. Quel régime TVA doit être appliqué à un soumissionnaire étranger ? Le contrat bénéficie-t-il d'une exonération de TVA en RDC, Enabel procède-t-elle à une autoliquidation, ou devons-nous facturer la TVA congolaise ? Quel taux devons-nous indiquer dans le formulaire ?

Enabel en RDC est exonéré de la TVA. La TVA à indiquer à titre indicatif dans l'offre est celle applicable dans le pays de résidence du soumissionnaire.

11. Enabel opérera-t-elle une retenue fiscale à la source sur les factures d'un prestataire non-résident ? Si oui, à quel taux et cette retenue doit-elle être intégrée dans le prix HT ?

Non, Enabel n'effectuera aucune retenue à la source.

12. Le point (o) page 40 des TdRs demande CV, diplômes et attestations de services rendus / attestations de travail / PV. Faut-il fournir une pièce justificative pour chaque expérience mentionnée dans chaque CV, ou uniquement pour les expériences utilisées pour satisfaire les critères minimaux et les expériences similaires évaluées ?

Justificatifs pour les expériences minimum requis au Cahier Spécial des Charges suffiront.

13. En cas d'absence de certificats, est ce qu'une attestation sur l'honneur est valable pour justifier l'expérience professionnelle ?

Non, les attestations sur honneur ne seront pas considérées.

14. Lorsque le Cahier des charges indique que l'offre et tous les documents l'accompagnant doivent être numérotés et signés, attendez-vous une signature manuscrite sur chaque page/annexe, ou uniquement sur les formulaires et déclarations concernés ?

Tous les documents de l'offre doivent être numérotés. Le soumissionnaire devra apposer une signature manuscrite à chacun des documents composant le dossier. Il ne sera pas nécessaire de signer toutes les pages de chacun des documents, une signature par document sera suffisante, le reste des pages du document devant être paraphés.

Chacun des formulaires requis faisant partie de l'offre, la version remplie doit être signée. S'il s'étend sur plus d'une page, parapher les pages non signées.

15. Une déclaration de disponibilité, d'exclusivité ou d'engagement signée personnellement par chacun des quatre experts est-elle requise ?

Non, l'expert doit cependant être disponible au moment d'exécution de la mission si le marché est attribué.

16. Les CVs doivent-ils être signés par les experts ?

Oui, chacun des CV doit être signé par les experts proposés.

17. Pouvez-vous clarifier la fréquence du suivi : en page 35 les TDR mentionne un « point de situation mensuel trimestriel ». Est-ce mensuel ou trimestriel ? Et le rapport au Ministre est-il trimestriel en plus des rapports semestriels contractuels ?
Point de situation trimestriel, rapport semestriel au coref
18. Lorsque les TDR parlent de développer des outils permettant la gestion du budget en mode programme, y a-t-il des attentes particulières ?
A proposer dans la méthodologie
19. Concernant le décret et les autres textes juridiques à produire, est-ce aux 4 experts de les produire ?
A proposer dans la méthodologie
20. Sera-t-il possible de soumettre l'offre technique et financière par email ?
Non, ne pas envoyer par mail.
21. L'heure limite de remise des offres étant indiquée comme 10h00, heure de Kinshasa (CET), pourriez-vous confirmer l'heure officielle faisant foi à la date du 12 octobre, compte tenu du décalage horaire avec l'Europe ?
La date et heure limite est le **12 octobre 2026 à 10H00, heure de Kinshasa, GMT+1 initialement mais elle est reportée sur le 20/10/2026 à 10h heure de Kinshasa.**
22. Est ce qu'on doit séparer l'offre technique de l'offre financière?
Non l'offre doit être unique.
23. **Cadrage, volume de la mission et critères d'éligibilité**
Existe-t-il une enveloppe budgétaire estimative ou un plafond budgétaire prévu pour ce marché ?
Enabel a fait le choix de ne pas communiquer le budget estimatif. Le marché étant prévu pour être attribué suivant les critères qualité et prix, il revient à chaque soumissionnaire de présenter une offre compétitive.
24. Concernant l'exigence relative à **deux services similaires d'ampleur comparable**, comment cette « ampleur comparable » sera-t-elle appréciée : sur la base du montant, de la durée, du nombre d'institutions accompagnées, ou d'une combinaison de ces éléments ?
Il s'agit de similarité en nature.
25. Un **seuil technique minimum** est-il appliqué avant la comparaison des offres financières ?
Il n'y a pas de seuil technique appliqué mais en regardant la pondération, vous constaterez que la qualité est notée avec la plus grande cotation.
26. L'heure limite de remise des offres étant indiquée comme **10h00, heure de Kinshasa (CET)**, pourriez-vous confirmer l'heure officielle faisant foi à la date du 12 octobre, compte tenu du décalage horaire avec l'Europe ?

La date de report de la remise des offres est le 20/10/2026 à 10h de Kinshasa.

27. Une remise par **transporteur international contre accusé de réception** est-elle assimilée à une remise en mains propres ? Dans ce cas, est-ce bien l'**heure de réception physique du pli à Kinshasa** qui sera prise en compte ?

Oui effectivement dès que Enabel reçoit à temps l'offre du soumissionnaire de la part d'un transporteur. L'heure faisant foi est le 20/10/2026 à 10h de Kinshasa.

28. La **déclaration d'intégrité**, mentionnée dans le récapitulatif des documents à remettre mais absente des annexes, pourrait-elle être communiquée ?

Le fichier est joint à l'addendum.

29. Concernant la durée de la mission, pourriez-vous confirmer si les **31 mois** courent à compter de l'**ordre de démarrage**, comme indiqué au chapitre 2, ou de la **notification du marché**, comme mentionné au chapitre 4 ?

Le délai d'exécution va commencer à partir de la date indiquée dans l'ordre de service de démarrage de la mission.

30. Le prix global devant inclure les « **frais de réception** », pourriez-vous préciser ce que recouvre ce poste et, si possible, le volume estimatif à prévoir sur les 31 mois ?

Les frais que vous allez engager de votre côté pour la fourniture et validation des livrables.

31. DUME :

- L'article 13.3 propose aux candidats de compléter le formulaire DUME pdf joint au cahier spécial des charges.
- L'article 13.7 invite les candidats pour la partie IV à uniquement compléter la section : « Indication globale pour tous les critères de sélection »

Il semblerait que :

- Les questions du format pdf mis à disposition avec le cahier spécial des charges diffèrent de celles du format à compléter en ligne

Nous vous informons que nous sommes conscients de quelques différences et qui sont normales car le DUME en Pf annexé a été déjà adapté à notre marché (par exemple : objet du marché, pays, nom du pouvoir adjudicateur, numéro du marché etc). Cette version est la version générée qui a supprimé déjà les points qui ne sont pas applicables à notre marché.

- Le format pdf mis à disposition avec le cahier spécial des charges ne contient pas cette section « Indication globale pour tous les critères de sélection »

Il s'agit d'un choix lors de l'adaptation du DUME en ligne qui a été générée. Au lieu de prendre l'option "Indication globale pour tous les critères de sélection", il a été gardé les détails. Si vous remplissez la version en ligne, votre DUME sera aussi accepté en cas de la réponse à l'indication globale pour tous les critères de sélection.

- Le format pdf mis à disposition avec le cahier spécial des charges ne contient pas de Partie V, passant de partie IV à partie VI.

Le point V dont vous parlez par exemple n'est pas applicable en Procédure Ouverte, donc ne peut pas se retrouver dans notre version générée en Pdf.

Serait-il possible d'indiquer aux candidats comment procéder et quelles modalités suivre afin de compléter le DUME ?

Nous vous prions de suivre les informations soit en ligne (https://bosa.belgium.be/sites/default/files/documents/DUME_man_espd_entreprise_fr_200.pdf) soit renseigner la version papier en PDF en répondant aux questions.

32. D'autre part, nous prenons note de la soumission de l'offre par voie postale. Cependant, l'organisation d'un tel envoi nécessite de prendre en compte au moins 5 jours de battement pour s'assurer d'une arrivée dans les temps, ce qui réduit grandement le temps disponible pour produire une offre de qualité. Dans ce contexte, nous souhaiterions pouvoir bénéficier d'une extension de la date limite de soumission.

La date de dépôt des offres est reportée au 20/10/2026 à 10heure de Kinshasa.

33. Enfin, pouvez-vous nous préciser vos attentes concernant le format de l'offre, et plus spécifiquement le nombre de pages attendu.

Il n'y a pas de limitation de nombres de pages.